

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 11 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre,
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 4 octobre 2022, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront
en Poiraise, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 22

Secrétaire de Séance : Fabienne Mechekour

Absents excusés : 4

Absents : 2

Pouvoir : 1

Suffrages exprimés : 23

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Dromer, Davy, Heuzé, Moisseron, Pothé, Tallonneau,
Aulair, Gobé, Gouault, Hergault, Jenvrin, Languedoc, Lecrosnier, Lecorps, Leroy, Leroyer, Lévêque,
Mechekour, Remon, Rousselet, Paris,

Absents excusés : Jérôme Foret, Christian Humbert, Sandra Jourdan, Mélanie Béchet

Absents : Sonia Lozivit, Rémi Liot

Pouvoir ; Pavoine Martine donne procuration à Sylvie Tallonneau

20. ELECTION DES MEMBRES SIEGEANT A LA CONFERENCE

Monsieur le Maire expose

Vu la délibération en date du 11 octobre 2022 portant création d'une entente entre les communes de Bagnoles de l'Orne et Domfront en Poiraise,

Considérant que les questions d'intérêt commun sont débattues dans des conférences dont la composition est définie par convention entre les communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes intéressés. A défaut, les conseils municipaux et organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes intéressés y sont chacun représentés par trois de leurs membres désignés au scrutin secret.

Monsieur le Maire expose que les articles L 5221-1 et L 5221-2 du Code général des collectivités territoriales et précise que l'entente est un accord entre deux ou plusieurs conseils municipaux, organes délibérants d'EPCI en entrant ou de syndicats mixtes, portant sur des objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions et intéressant les divers membres des communes de Bagnoles de l'Orne et Domfront en Poiraise

L'objet de l'entente doit entrer dans les attributions des personnes morales qui participent à une entente. Suite à la création d'une entente intercommunale entre Bagnoles de l'Orne et Domfront en Poiraise, il y a lieu de procéder à l'élection de trois membres pour assurer la tenue des « conférences » dans le cadre de cette entente.

Après appel de candidature et organisation d'un vote secret, le dépouillement donne les résultats suivants :

4 candidats se sont proposés :

Bernard DAVY

Bernard SOUL

Jean-Paul LEROY

Sylvie TALLONNEAU

Nombres de bulletins trouvés dans l'urne : 23

Vote exprimé par candidat :

Bernard DAVY : nombre de voix 18

Bernard SOUL : nombre de voix 20

Jean-Paul LEROY : nombre de voix 13

Sylvie TALLONNEAU : nombre de voix 9

Bulletins nuls : 3

Messieurs Bernard DAVY, Bernard SOUL, Jean-Paul LEROY, sont élus membres, de la conférence qui siégera au sein de l'entente intercommunale entre les communes de Bagnoles de l'Orne et Domfront en Poiraise pour trois ans.

Charge Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

La secrétaire de Séance,
Fabienne Mechekour



Le Maire,
Bernard Soul

